

Toute l'actualité de votre commune

ETE 2026

LA ROMAGNE

le FLASH infos

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH

P10

INFOS DIVERSES

FLASH

P13

LA MAIRIE INFORME

FLASH

P15

Agenda

FLASH

P16



Le City-park a ouvert le 23 avril 2026

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

■ CONSEIL DU 27 janvier 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Demande de subvention DETR-DSIL

La Préfecture de Maine-et-Loire, au travers de sa circulaire du 11 décembre 2025, rappelle les conditions d'attribution des subventions versées aux collectivités territoriales dans le cadre des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL).

Afin de diminuer le coût énergétique, d'améliorer le confort des utilisateurs, et suite à l'audit mené par le SIEMML, la commune étudie la possibilité de remplacer certaines menuiseries de la mairie et de l'école (partie communale).

Le coût des travaux de remplacement des menuiseries s'élève à :

. 12.928 euros HT pour la mairie

. 62.766 euros HT pour l'école

Dans le cadre de ces travaux, la commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR, rénovation thermique et transition énergétique, à hauteur de 25 à 35 % du montant des travaux.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés au plus tard le 30 janvier.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

2 – City-park - Plateforme

Dans le cadre de l'aménagement du city-park, il avait été envisagé de créer une plateforme devant la structure.

Un devis de la société CHARIER TP d'un montant de 10.819 euros HT est arrivé en mairie.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à le signer.

3 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - vente du lot n° 16

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre le lot n° 16 au sein du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » cadastré AI 523, d'une superficie de 448 m² au profit de M. Pierre PINIER et Mme Laurine BERTON. Le prix de cette vente s'élève à 35.392 euros.

4 – Prise en charge coût raccordement électrique de propriétés privées

Lorsqu'un particulier demande l'extension du réseau électrique pour desservir une nouvelle construction au sein de la commune (zone urbaine), il est coutume de demander un accord écrit préalable au demandeur afin que celui-ci prenne en charge intégralement le coût des travaux d'extension du réseau électrique.

Malgré l'accord écrit, le Trésor Public demande à l'avenir à ce que la commune puisse prendre une délibération de portée générale fixant les conditions de prise en charge desdits travaux.

Le conseil municipal confirme sa position antérieure consistant à demander la prise en charge par les porteurs de projet (personnes privées ou aménageurs) des frais d'extension de leur réseau électrique.

5 – Convention d'utilisation des équipements sportifs Commune/Maison Familiale Rurale

Depuis de nombreuses années, une convention liait la commune, la Région et la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » pour l'utilisation des équipements sportifs, notamment la salle des sports. La Région, depuis le 1er janvier 2026, n'est plus cosignataire des conventions d'occupation des équipements sportifs entre les collectivités propriétaires et les établissements privés utilisateurs des équipements.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention à passer avec la Maison Familiale Rurale « Le Vallon ». Cette convention reprend exactement les mêmes conditions qu'au préalable, avec un coût horaire passant de 13,43 euros en 2025, à 13,22 euros en 2026. Elle est établie pour un an, à compter du 1er janvier 2026.

6 – Convention de groupement de commandes fournitures administratives

Un groupement de commandes a été constitué pour la période 2024-2028 pour l’acquisition de fournitures administratives. L’entreprise titulaire des marchés a été placée en redressement judiciaire en 2025. L’administrateur judiciaire a souhaité ne pas poursuivre les marchés. En conséquence, les accords-cadres ont été résiliés. Il convient donc de conclure de nouveaux contrats. A cet effet, afin de permettre d’éventuelles économies d’échelle et la mutualisation des procédures nécessaires à leur passation, la Ville de Cholet, le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) du Choletais, Cholet Sports Loisirs (CSL) et les communes de La Romagne, Le May-sur-Evre, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire et Trémentines souhaitent constituer un nouveau groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Ils s’engagent à recourir pour la conclusion de ces marchés à la procédure de l’accord-cadre à bons de commande.

Les marchés de fournitures seront passés pour une durée d’un an à compter de la notification, reconductibles expressément trois fois, par période d’un an.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement charge le coordonnateur :

De procéder à l’organisation de l’ensemble des opérations de sélection des cocontractants,

De signer et de notifier les marchés correspondants,

D’exécuter partiellement les marchés au nom de l’ensemble des membres du groupement,

De résilier, le cas échéant, les marchés conclus.

La commune de La Romagne s’engage, au travers de ce groupement, et au vu des besoins, sur un montant maximal annuel de participation de 2.500 euros, sans aucun montant minimal.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, les termes de la convention de groupement de commandes.

7 - Questions et informations diverses

a/ DIA 42 rue du Commerce

Il s’agit de la vente d’un immeuble comprenant 4 locatifs, situé 42 rue du Commerce, cadastrée AA 459, d’une superficie de 165 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

■ CONSEIL DU 27 février 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l’unanimité

Madame le Maire décide d’ajouter un point 7 bis – Acceptation délégation partielle du Droit de Préemption Urbain.

1 – Budget Communal

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement : + 1 711 589,16 €

- Section d’investissement : - 81 643,36 €

- Total : + 1 629 945,80 €

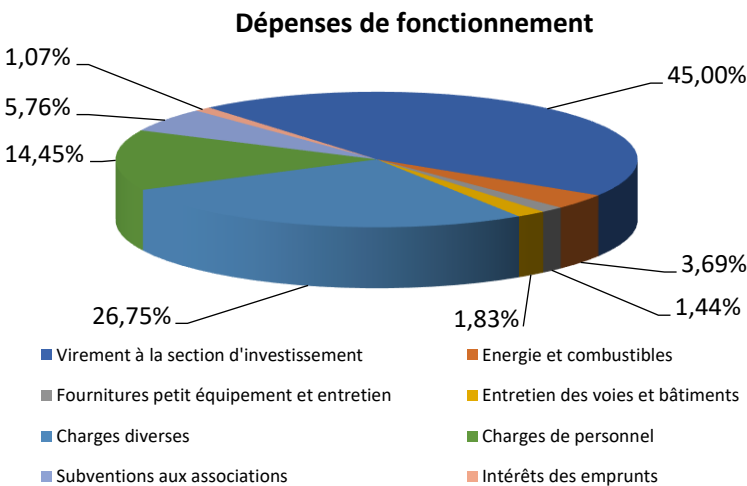
Le solde des dépenses/recettes engagées, restes à réaliser étant de – 268 000,00 €, la somme disponible à reprendre au budget primitif 2026 est de 1 361 945,80 €.

Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte financier unique 2025.

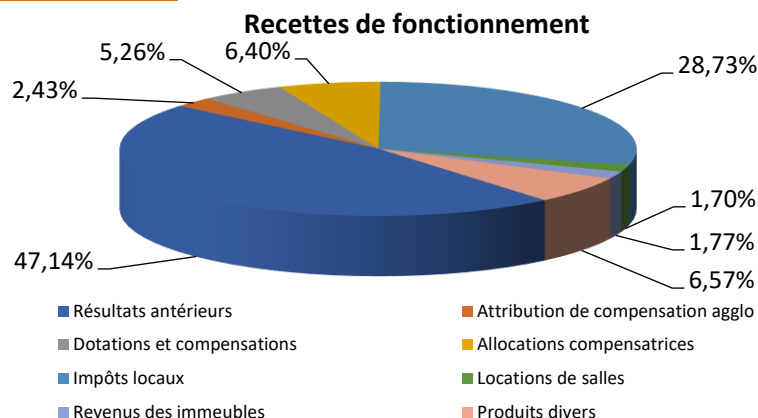
b/ Budget primitif 2026

Dépenses de fonctionnement		
45.00%	Virement à la section d'investissement	1 300 000.00 €
3.69%	Energie et combustibles	106 500.00 €
1.44%	Fournitures petit équipement et entretien	41 500.00 €
1.83%	Entretien des voies et bâtiments	53 000.00 €
26.75%	Charges diverses	772 897.80 €
14.45%	Charges de personnel	417 550.00 €
5.76%	Subventions aux associations	166 500.00 €
1.07%	Intérêts des emprunts	31 000.00 €
Total des dépenses		2 888 947.80 €



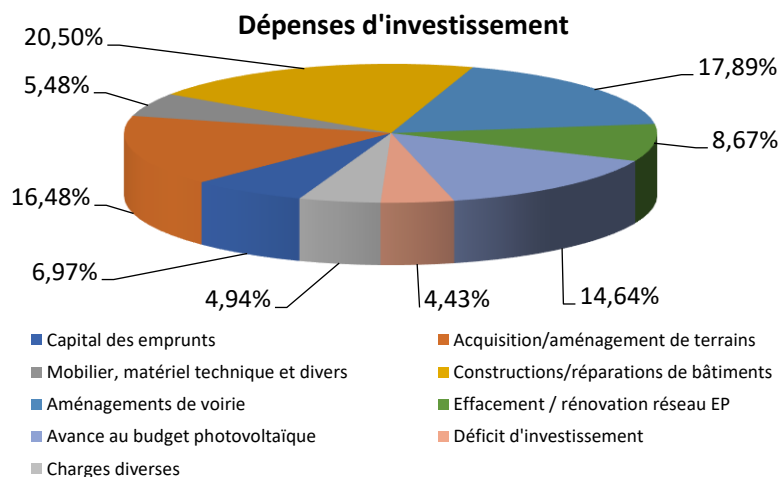
Recettes de fonctionnement

47.14%	Résultats antérieurs	1 361 945.80 €
2.43%	Attribution de compensation aggro	70 109.00 €
5.26%	Dotations et compensations	152 000.00 €
6.40%	Allocations compensatrices	185 000.00 €
28.73%	Impôts locaux	830 000.00 €
1.70%	Locations de salles	49 000.00 €
1.77%	Revenus des immeubles	51 000.00 €
6.57%	Produits divers	189 893.00 €
Total des recettes		2 888 947.80 €



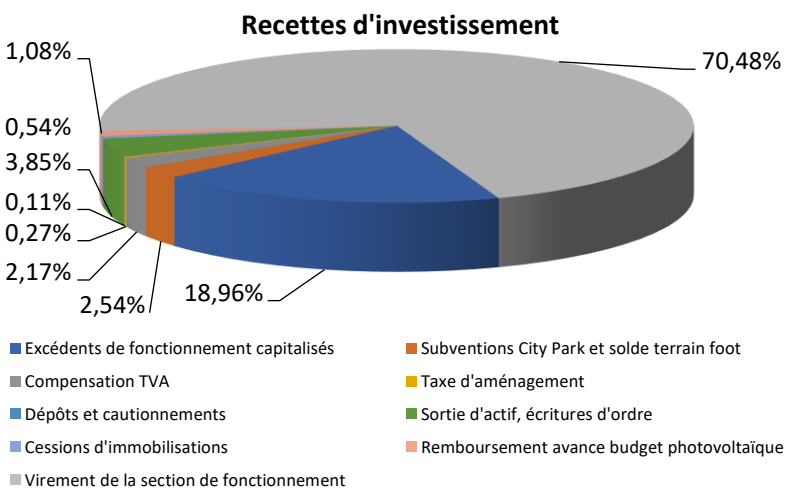
Dépenses d'investissement

6.97%	Capital des emprunts	128 577.00 €
16.48%	Acquisition/aménagement de terrains	304 000.00 €
5.48%	Mobilier, matériel technique et divers	101 000.00 €
20.50%	Constructions/réparations de bâtiments	378 172.00 €
17.89%	Aménagements de voirie	330 000.00 €
8.67%	Effacement / rénovation réseau EP	160 000.00 €
14.64%	Avance au budget photovoltaïque	270 000.00 €
4.43%	Déficit d'investissement	81 643.36 €
4.94%	Charges diverses	91 057.52 €
Total des dépenses		1 844 449.88 €



Recettes d'investissement

18.96%	Excédents de fonctionnement capitalisés	349 643.36 €
2.54%	Subventions City Park et solde terrain foot	46 850.00 €
2.17%	Compensation TVA	39 999.00 €
0.27%	Taxe d'aménagement	5 000.00 €
0.11%	Dépôts et cautionnements	2 000.00 €
3.85%	Sortie d'actif, écritures d'ordre	70 957.52 €
0.54%	Cessions d'immobilisations	10 000.00 €
1.08%	Remboursement avance budget photovoltaïque	20 000.00 €
70.48%	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000.00 €
Total des recettes		1 844 449.88 €



c/ Les taux d'imposition 2026 :

Le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour 0% et 1 voix pour 1%, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026.

	Bases prévisionnelles	Taux 2026	Produits
Taxe foncier bâti	2 110 000 €	43,48 %	917 428 €
Taxe foncier non-bâti	86 700 €	43,52 %	37 732 €
Taxe d'habitation	37 600 €	15,96 %	6 001 €
Coefficient correcteur			- 97 536 €
Produit attendu			863 625 €

d/ Les subventions aux associations :

Associations hors sport	Subvention accordée	Associations sportives	Subvention accordée
ADMR du Choletais	750,00 €	Football	1 498,00 €
APEL Romag'Noël (provision)	Maxi 1 500,00 €	Football (matériel)	691,68 €
Association Verte Vallée	450,00 €		
Bibliothèque Point Virgule	400,00 €		
CSI – Soutien aux interventions	1 249,20 €	Subventions exceptionnelles	
CSI – Projet Soligo	2 000,00 €	Multi Act'Enfance	5 000,00 €
Les Restos du Cœur (repas)	788,00 €	OGEC Ecole L'Arc-en-Ciel	3 500,00 €
Les Restos du Cœur (opération bol de riz)	326,34 €		
MAM Jardin des Sens	250,00 €		
Loisirs Pluriels Cholet	450,00 €		
Multi Act'Enfance	20 000,00 €		
Multi Act'Enfance (provision pour achat matériel)	Maxi 1 856,28 €		
OGEC – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	117 809,00 €		
Total toutes associations :	147 828,82 €		

Participation à l'école : 493,00 € / élève de classe élémentaire

900,00 € / élève de classe maternelle

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions listées ci-dessus.

e/ les recettes de fonctionnement les plus importantes :

	2025	2026
- DGF – dotation forfaitaire	107 236	94 407
- Compensation de l'Etat pour exonération sur différentes taxes (réforme de la taxe habitation, taxe foncière...)	190 115	173 336
- Loyer des immeubles	100 000	100 000
- Contributions directes (impôts locaux)	835 619	863 625
- Compensation Taxe Professionnelle Par l'Agglo (- transfert de charges)	70 109	70 109

f/ Evolution de la participation de l'Etat (DGF)

Année	Montant	% d'évolution
2020	135 902 €	-5,38%
2021	128 931 €	-5,13%
2022	118 896 €	- 7,78%
2023	119 772 €	+ 0,74%
2024	120 517 €	+ 0,62%
2025	107 236 €	- 11,02%
2026	94 407 €	-11,96%

g/ Endettement par habitant

Année	Population	Endettement/habitant
2020	1970	776,31 €
2021	2001	714,13 €
2022	2033	651,48 €
2023	2044	594,71 €
2024	2082	529,37 €
2025	2095	469,65 €
2026	2126	404,81 €

2 – Budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement : + 752 508,08 €

- Section d'investissement : + 169 721,10 €

- Total : + 922 229,18 €

Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

b/ Budget primitif 2026

Josette GUITTON rejoint la séance

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget lot. « Domaine de la Croix des Rouleaux »	853 048,08 €	209 066,58 €	1 062 114,66 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ».

3 – Budget Lotissement « des Tisserands »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :	0,00 €
- Section d'investissement :	0,00 €
- Total :	0,00 €

Marie-Pierre BOURGET quitte la séance. Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

4 – Budget « Photovoltaïque »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :	0,00 €
- Section d'investissement :	0,00 €
- Total :	0,00 €

Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

b/ Budget primitif 2026

Josette GUITTON rejoint la séance

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget « Photovoltaïque »	16 500,00 €	282 500,00 €	299 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget « Photovoltaïque ».

5 – Diagnostic Eglise

Le 5 février 2026, suite à la chute de matériaux au sein de l'église, la commune a décidé temporairement et afin d'éviter tout risque, de fermer le bâtiment au public.

La commission « Bâtiments » réunie le 26 février a étudié la proposition du cabinet Architrav proposant un diagnostic complet de l'église pour un montant de 27.383,04 euros TTC.

Par 16 voix « Pour » et 1 abstention, le conseil municipal décide de missionner le cabinet Architrav pour un diagnostic de l'église.

6 – Convention de servitudes Enedis – Ombrières parking des Ecoliers

Dans le cadre de l'aménagement du parking des écoliers et de l'installation des ombrières, Enedis propose à la commune, une convention de servitudes afin de permettre au demandeur d'implanter le réseau électrique depuis le transformateur situé à côté de la gare routière jusqu'à l'arrière de la salle Bel-Air. La servitude concerne une tranchée de 32 mètres de long sur un mètre de large ainsi que la pose d'une armoire électrique. Cet ouvrage permettra de raccorder les ombrières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention.

7 – Convention d'usage d'un terrain pour la mise en place et le suivi d'un composteur autonome

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Cholet Agglomération propose à la commune une convention pour l'usage d'un terrain situé à l'arrière du local technique communal, pour la mise en place et le suivi d'un composteur destiné aux résidus alimentaires liés au fonctionnement du service de restauration scolaire.

Cette convention liant Cholet Agglomération et la commune, est conclue, à titre gracieux, pour toute la durée d'utilisation du composteur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention.

7 bis – point ajouté : Acceptation délégation partielle du Droit de Prémption Urbain

Cholet Agglomération dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Aussi, et conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, Cholet Agglomération est de plein droit compétente depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU).

Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence, a proposé par délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 de ne conserver que la partie du DPU concernant les zones économiques UY et AUY et de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U et AU à ses communes membres, conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi, cette délégation permettra à La Romagne de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accepter la délégation partielle du DPU concernant les zones U et AU, hors UY et AUY.

Par 16 voix « Pour » et 1 abstention, le conseil municipal accepte la délégation partielle du Droit de Prémption Urbain.

8 - Questions et informations diverses

a/ DIA 41 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 41 rue de Bel-Air, cadastrée AB 40, d'une superficie de 648 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de prémption.

b/ DIA 11 rue du Gai Logis

Il s'agit de la vente d'une maison située 11 rue du Gai Logis, cadastrée AI 101, d'une superficie de 664 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de prémption.

■ CONSEIL DU 20 mars 2026

1 – Election du Maire

Madame Josette GUITTON, maire sortant, ouvre la séance.

Après avoir rappelé le résultat de l'élection municipale du 15 mars 2026, elle déclare les nouveaux conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

En tant que membre la plus âgée, Madame Josette GUITTON prend la présidence de l'assemblée.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Deux assesseurs sont nommés : Laurent GAUDRY et Nathalie ALLONCIUS.

Après avoir procédé à l'appel nominal de tous les membres du conseil, il est procédé à l'élection du maire.

Après dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletin secret, Madame Josette GUITTON est élue par 19 voix.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints. Après avoir rappelé qu'auparavant 5 adjoints avaient été nommés et que ce nombre correspondait au nombre maximal d'adjoints que la commune pouvait avoir, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

3 – Election des adjoints

Une liste de quatre adjoints a été proposée par Monsieur Laurent GAUDRY. Cette liste est composée comme suit :

- . Monsieur Laurent GAUDRY
- . Madame Nathalie ALLONCIUS
- . Monsieur Cyrille FONTENEAU-ROGER
- . Madame Valérie LIZAMBART

Après dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletin secret, la liste d'adjoints présentée par Monsieur Laurent GAUDRY est élue à l'unanimité.

Après avoir été proclamés élus, les adjoints ont été installés dans leurs fonctions.

Madame le Maire donne ensuite lecture de la charte de l' élu. Un exemplaire écrit a été remis à chaque conseiller municipal.

1 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus (seuil abaissé depuis mars 2020).

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal. Le projet de règlement intérieur ayant été envoyé par avance et pour lecture à chaque conseiller n'a fait l'objet d'aucune interrogation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 – Indemnités de fonctions

Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant maximal des indemnités qui peut être versé aux maire, adjoints, en application des articles L.2123-23 et L.2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est fixé par référence à un pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 ainsi qu'à une strate démographique, représentant pour la commune de La Romagne, une enveloppe globale de 6.683,71 euros.

Pour La Romagne, le Maire peut prétendre à une indemnité de fonction maximale de 2.289,56 € brute/mois.

Pour les adjoints, ils peuvent prétendre à une indemnité de fonction maximale de 878,83 € brute/mois.

Ce qui représente un montant global de 5.804,88 euros/mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de limiter le montant des indemnités de fonctions de chaque élu, permettant ainsi de disposer d'un montant réservé, en cas de besoin.

3 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines fonctions.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les délégations suivantes à Madame le Maire, à savoir :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, tout ceci dans la limite de 1.000.000 d'euros, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a/ de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c/ de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10.000 euros HT ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

4 – Commissions Municipales

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises par l'administration, ou à l'initiative d'un de ses membres.

Madame le Maire rappelle qu'elle pourra siéger dans l'ensemble des commissions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer et de composer les commissions de la manière suivante :

a/ Commission Cantine présidée par Mme le Maire Cindy CORBET Julien ESTAQUE Thomas NAUD b/ Commission Personnel présidée par Mme le Maire Laurent GAUDRY Cindy CORBET c/ Commission Finances-Economie présidée par Laurent GAUDRY Romain BAZILLE Vincent BOUTIN Clément BRETAUDEAU Amélie CHESNET Cathy PASQUIER d/ Commission Sports présidée par Nathalie ALLONCIUS Romain BAZILLE Benjamin BEAUMARD Vincent BOUTIN Cathy PASQUIER e/ Commission Communication présidée par Nathalie ALLONCIUS Julien ESTAQUE Karine FONTENEAU Cathy PASQUIER Mathilde POIRIER	f/ Commission Conseil Municipal des Enfants présidée par Nathalie ALLONCIUS Benjamin BEAUMARD Brigitte BLANCHARD Marie-Céline CLARCK Cindy CORBET g/ Commission Bâtiments-Voirie-Urbanisme présidée par Cyrille FONTENEAU-ROGER Romain BAZILLE Benjamin BEAUMARD Brigitte BLANCHARD Vincent BOUTIN Clément BRETAUDEAU Amélie CHESNET Cindy CORBET Jean-Charles DEHOUX Thomas NAUD h/ Commission Hors Sport-Culturelle présidée par Valérie LIZAMBART Brigitte BLANCHARD Amélie CHESNET Julien ESTAQUE Karine FONTENEAU Mathilde POIRIER
i/ Commission Sociale présidée par Valérie LIZAMBART Romain BAZILLE Marie-Céline CLARCK Karine FONTENEAU Mathilde POIRIER	j/ Commission Décoration de la commune présidée par Mme le Maire Laurent GAUDRY Nathalie ALLONCIUS Cyrille FONTENEAU-ROGER Valérie LIZAMBART Jean-Charles DEHOUX Cathy PASQUIER

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (outre le président) :

- . 5 membres élus par le conseil municipal
- . 5 membres désignés par le maire.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Valérie LIZAMBART, Marie-Céline CLARCK, Karine FONTENEAU, Thomas NAUD et Mathilde POIRIER, comme membres élus pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

5 – Travaux de réfection de voirie

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et eaux pluviales, Cholet Agglomération propose à la commune la réfection, sur toute la largeur, de la voirie de la rue des Eglantiers et de la placette de la gare routière.

Devant l'estimatif présenté par Cholet Agglomération, le conseil municipal donne un avis favorable.

■ Bibliothèque « Point virgule »

L'été dans votre bibliothèque !

☀ Horaires

Pour vous accompagner pendant les vacances, la bibliothèque reste ouverte tout l'été. Du dimanche 19 juillet au lundi 24 août inclus, la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi : le matin de 10h à 12h et l'après-midi de 17h à 19h. Les permanences reprendront normalement à partir du mardi 25 août à 16h30.

🎵 Concert-lecture

La bibliothèque de La Romagne vous donne rendez-vous le 12 juin à 18h30 dans son théâtre extérieur pour « Les courts de mes pensées ». Un spectacle original mêlant lectures en musique et chansons à textes, autour de thèmes comme l'amour, le vivre ensemble ou encore le patriarcat. Avec Dominique Huet (chant, lecture, écriture) et Christophe Touzeau (composition, guitares, voix). Public ado/adulte. Sur inscription lors des permanences ou par mail bib_romagne@choletagglomeration.fr

🏆 Le Prix POP, le prix littéraire des bibliothèques du Choletais ! À partir du 19 mai, venez emprunter les 5 romans en compétition pour l'édition 2026 :

Des enfants uniques de Gabrielle de Tournemire

Une belle histoire d'amour adolescente dans le monde du handicap.

Nourrices de Séverine Cressan

Des portraits de femmes autour du commerce du lait maternel.

Quatre jours sans ma mère de Ramsès Kefi

Un départ qui réactive l'histoire de l'exil familial.

Il pleut sur la parade de Lucie-Anne Belgy

La transmission par les parents du poids des origines religieuses.

Le soldat perdu de Jeanne Bonheur de Benoît Hopquin

Le difficile retour de la guerre 14/18 dans la France rurale.



Clôture des votes : 17 octobre

Belles lectures et bel été à tous !



Escape game Enigma Botanica



Le prix « Les Tout petits lisent aussi »



Animation Randomagnonne

■ Club Stella Sports Cycliste

Effectifs du club : 36 personnes mixtes (dont 9 féminines)

Le club organise des parcours les dimanches matin en fonction du nombre de participants du vent et du niveau de chacun.

Libre choix au cours de la saison : Cyclo ou VTT

Le lieu de rassemblement se situe au complexe sportif tous les dimanches entre 8h et 9h suivant la saison.

Le club prend en charge une quinzaine de randonnées annuelles.

Nous disposons également au club d'une remorque 12 places ainsi qu'un porte vélo 4 places.

ADHÉSION : 40€ (25€ pour les moins de 18 ans)

Venez nous rejoindre pour une sortie découverte (Inscription possible en cours d'année)



■ Centre Socio Culturel OCSIGÈNE

Le **CSI Express**, un événement participatif qui s'est déroulé le 17 et 18 avril 2026. Le CSI EXPRESS s'est inspiré d'émissions télévisées d'aventures telles que Koh-Lanta ou encore Pékin Express. Ce projet a réuni 7 binômes, chacun composé d'un majeur et d'un mineur, qui ont relevé les défis sur 24 heures.

Leur mission était de parcourir en auto-stop les cinq communes du territoire d'intervention du centre socioculturel, tout en participant à différentes épreuves organisées tout au long du parcours avec notamment de l'escalade sur la commune de la Romagne, ainsi que du stop, une épreuve de confort et la nuitée.

Merci aux familles de la Romagne pour l'accueil des concurrents pour la nuitée et bravo à Aline et Marius les vainqueurs de l'édition 2026.

Au programme : des déplacements en stop, des énigmes à résoudre, des épreuves variées et une forte dose d'adrénaline. En binôme, les participants ont fait preuve de stratégie, de rapidité et surtout d'une excellente coordination pour avancer dans la compétition.



■ Entente Sportive La Romagne Roussay

Tournois à la Romagne le samedi 13 juin 2026 : U11G et U13F
et dimanche 14 juin 2026 : U9G / U13G

Permanences pour les signatures des licences :

- Le Mercredi 17 juin 2026 de 18 h 00 à 19 h 30 salle du foot à la Romagne
- Le Samedi 20 Juin 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 salle du foot à la Romagne et salle de la Moine à Roussay
- Le Vendredi 26 Juin 2026 de 18 h 00 à 19 h 30 salle des fêtes à Roussay (Avant assemblée générale)

Pack Famille : - 50 % sur la 3ème licence la moins élevée

Assemblée Générale le vendredi 26 juin 19h30 salle des fêtes de Roussay



■ Courage et Force pour Johan

Courage et Force pour Johan organise 2 événements cette année.

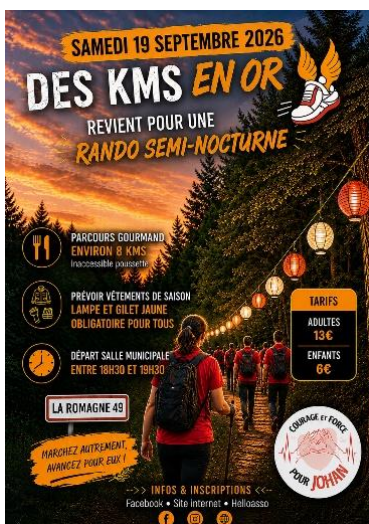
Ils auront lieu **le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026**.

Retrouvez-nous le samedi soir pour une rando semi-nocturne à la Romagne, inscription sur helloasso.

Le lendemain, une rando moto aura lieu au départ de la Renaudière, inscription sur place.

Infos complémentaires prochainement sur site internet, Facebook et helloasso.

On compte sur vous nombreux pour lutter contre les cancers pédiatriques.



■ APEL école « L'Arc en Ciel »

- Kermesse le samedi 27 juin 2026
- Nettoyage de la cour le samedi 29 août 2026
- Portes ouvertes de l'école le lundi 31 août 2026
- Fête de la rentrée le vendredi 04 septembre 2026
- Marché d'automne (avec bourse aux jouets Multi Act' Enfance) le samedi 17 octobre 2026
- Romagnoël le samedi 12 décembre 2026



■ Eveil Danse

Assemblée Générale le mercredi 1er juillet à 20h à la salle municipale de la Romagne.

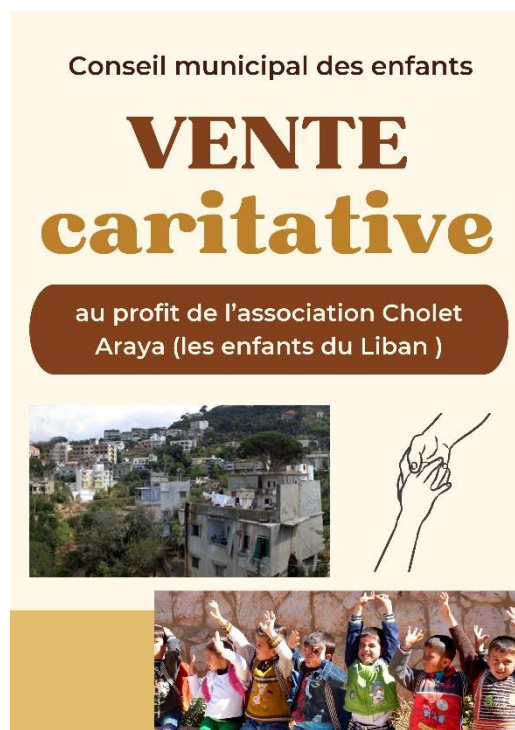
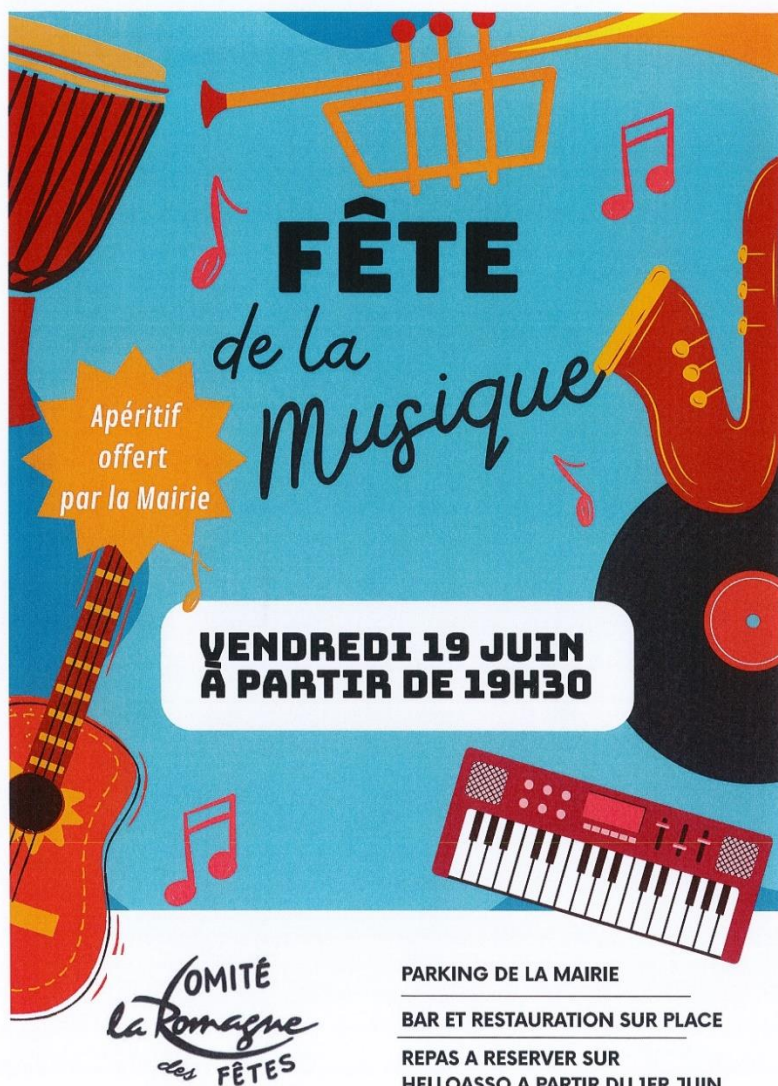
■ Comité des Fêtes

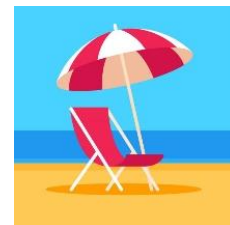
Comme chaque année, notre commune vibrera au rythme des instruments et des voix pour la fête de la Musique, le **vendredi 19 juin 2026**. Tout le monde est convié dès 19h30, place de la Mairie pour célébrer la musique tous ensemble.

Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable de l'été, réunira musiciens, groupes, DJ pour une soirée placée sous le signe de la convivialité.

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux pour découvrir au fur et à mesure des semaines les groupes qui vont nous accompagner tout au long de cette soirée.

 Comitésdesfêtes La Romagne/  comitefeteslaromagne





■ Présentation de la nouvelle équipe municipale



La commune est heureuse de vous présenter la nouvelle équipe municipale, engagée au service des habitants.

Une équipe motivée et à votre écoute pour faire vivre notre Romagne au quotidien.

Merci pour votre confiance et à très bientôt lors des prochains événements communaux.

La Maire : Mme Josette GUITTON

Les Adjointes : M. Laurent GAUDRY, Mme Nathalie ALLONCIUS, M. Cyrille FONTENEAU-ROGER, Mme Valérie LIZAMBART

Les Conseillers : Mme Marie-Céline CLARCK, Mme Brigitte BLANCHARD, Mme Amélie CHESNET, Mme Karine FONTENEAU, M. Vincent BOUTIN, Mme Mathilde POIRIER, Mme Cathy PASQUIER, Mme Cindy CORBET, M. DEHOUX Jean-Charles, M. Romain BAZILLE, M. Julien ESTAQUE, M. Clément BRETAUDEAU, M. Benjamin BEAUMARD, M. Thomas NAUD (absent sur la photo).

■ Conseil Municipal des enfants



Des bonbons pour la bonne cause !

Le conseil municipal des enfants souhaite soutenir une association Cholet Araya pour les enfants du Liban.

Lors de la fête de la musique du 19 juin à La Romagne, ils organisent une vente caritative de confiseries pour soutenir l'association.

Chaque sachet acheté contribue directement à financer cette action.

Merci à tous les gourmands solidaires !

■ Transfert du bureau de Poste à la Mairie

Le bureau de poste fermera définitivement ses portes le samedi 13 juin 2026.

Afin d'assurer la continuité des services publics dans la commune, il sera transféré à la Mairie.

La nouvelle agence postale communale, aménagée dans l'espace d'accueil de la Mairie **ouvrira le mardi 16 juin 2026** :

- du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15
- le vendredi après-midi de 13h30 à 17h00
- et le samedi matin de 10h00 à 12h00

La nouvelle agence postale communale disposera de tous les services nécessaires à la population.



■ Fermeture estivale de la boulangerie « Tartines & moi »

Du lundi 3 août 2026 au lundi 17 août 2026 inclus :



Les dates et heures d'ouvertures seront affichées avant les congés de la boulangerie.

■ Nouveaux services à La Romagne

Émilie Drapeau : Énergéticienne



Offrez-vous une pause hors du temps...

Émilie vous accompagne, en cabinet ou à distance, pour des soins énergétiques adaptés aux adultes comme aux enfants.

Un véritable moment pour vous reconnecter à l'essentiel : relâcher les tensions, apaiser le mental et retrouver un profond bien-être.

Envie de faire plaisir ? Des bons cadeaux sont également disponibles pour partager cette expérience unique.

☎ : 06.33.53.69.41

■ Résidence Verte Vallée : logements vacants

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** ayant besoin d'un cadre sécurisant et une aide occasionnelle.

A ce jour, la Résidence Verte Vallée dispose de quelques logements vacants :

- 2 T1 de 32.91 m²

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient l'être, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Mme Magaly CHAUMET

Tél. : 02.44.09.86.40

Par mail : mchaumet@choletagglomeration.fr



■ Plan canicule 2026 :



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou en situation de handicap, pensez à venir vous inscrire sur le registre plan canicule tenu en Mairie ou appeler au : 02.41.70.32.50.

En cas d'alerte canicule, vous pourrez compter sur un dispositif de veille.

Vous connaissez dans votre entourage des personnes âgées seules isolées, malades ou en situation de handicap, veuillez les signaler en Mairie afin que nous puissions intervenir rapidement si besoin. Nous sollicitons aussi votre esprit de solidarité.



■ Stop aux nuisances sonores

Les activités de jardinage et de bricolage en extérieur peuvent être bruyants.

Rappelons donc que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) doivent être utilisés uniquement :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés

Entre 22h et 7h (entre le coucher et le lever du soleil), on peut parler de **tapage nocturne** à propos des « auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». Le plus souvent, le tapage nocturne est causé par de la musique forte et persistante, des cris, des éclats de voix, des animaux domestiques, des bruits de machines (perceuse, aspirateur) ; dans ce cas composer le 17.





■ Horaires d'ouverture de la Mairie et de La Poste



Le lundi et le vendredi	8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi	8h30 à 12h30
Le samedi	10h à 12h



Du lundi au jeudi	9h15 à 12h15
Le vendredi	9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h00
Le samedi	10h à 12h

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les mardis, semaines impaires : ordures ménagères les mardis, semaines paires : emballages ménagers

■ Fermetures pour congés d'été :



La Mairie et la Poste : fermées les samedis 1^{er} et 08 août 2026

pour la semaine du 27 juillet au 31 juillet : ouvert uniquement les matins

La Halte-Garderie : du 27 juillet au 14 août 2026 inclus

■ Baby-sitting :



ALLAIN Emma	16 rue des Érables	06.30.23.24.83
CLAIRAND Emma	13 rue du Vallon	06.43.84.81.43
DEHOUX Clélia	1 rue des Écoles	07.85.97.61.93
GROLLEAU Eden	5 rue des Sports	06.14.74.01.86
GUICHETEAU Lisa	12 rue Mozart	06.03.02.81.77
MORILLON Chloé	3 rue du Poitou	07.67.57.33.80
VENDE Lesly	32 rue du Commerce	06.51.72.02.73



Babysitting

Tarif à négocier entre les parties

■ Permanences :

⇒ Infirmière de garde :

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

⇒ Médecin :

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le 15 ne doit être utilisé qu'en cas d'urgences vitales.

Dr DRAGOMIR La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ Pharmacie :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3237

Pharmacie LIMOUSIN La Romagne : 02.41.70.32.72



JUIN 2026		
Jeudi 11	Club du Temps Libre : petit concours, bricolage	Salle Municipale
Samedi 13 Dimanche 14	Foot : Tournois jeunes	Stade foot
Lundi 15	Multi Act' Enfance : Permanence inscriptions Périscolaire	Salle Bel-Air
Jeudi 18	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, et jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 19	Comité des fêtes : fête de la musique	Parc de la Mairie ou complexe selon temps
Samedi 20	CATM : repas	Salle Municipale
Samedi 27	Ecole « L'Arc en Ciel » : kermesse et défilé	Espace Galerne
Lundi 29	Gymnastique Romagnonne : assemblée générale	Salle du Foot

JUILLET 2026		
Mercredi 1er	Eveil Danse : A.G	Salle Municipale
Vendredi 3	Badminton : A.G	Salle Municipale

AOÛT 2026		
Vendredi 7	Balayage des rues de la commune	
Lundi 31	Portes ouvertes de l'école : « L'Arc en Ciel »	

SEPTEMBRE 2026		
Vendredi 4	Fête de la rentrée	Ecole « L'Arc en Ciel »



Mairie de LA ROMAGNE
17 rue de la Mairie - 49740 LA ROMAGNE
Tél. : 02 41 70 32 50
www.laromagne.fr

